

N° 1635 du 05 juin 2024

A la Une

Colloque du Comité dimanche 09 juin 2024 à Mennecy

Ouvert à tous les entraîneurs, mais aussi toutes personnes intéressées par le sujet, licenciées en Essonne.

Programme:

10h00: Accueil des participants.

10h30: PARTAGE D'EXPERIENCE; Sur le principe nous demanderons à quelques entraîneurs (3 ou 4) de partager leur expérience d'entraîneur. Leurs réussites, les problèmes rencontrés, leur vision en général sur la formation des nageurs et les questions qu'ils se posent aujourd'hui. Ces partages pourront être le départ des échanges.

12h30 : Repas offert par le comité.

14h00 : Discussions et propositions autour du programme sportif

départemental. 2024-2025

17h - 18h00 : Fin de la réunion.

Commission natation

Concaténations des 3èmes plots Avenirs





Accès à la concaténation

Concaténation circuit Avenirs 2024

(3 plots)





Accès à la concaténation

Liste de nageurs sélectionnés pour le Critérium Avenirs (Finale Avenirs 91)





Accès à la liste

Commission des officiels

Nominations

Est nommée « JUGE » à compter du 03 juin 2024

Madame FOSTAN Flavie ESM 91 J 24005

Sont nommées « CHRONOMETREUR » à compter du 03 juin 2024

Madame FAROUAULT Tiffany CYN 91 CH 24047 Madame GALOPIN Marie-Caroline USG 91 CH 24048

Officiels désignés sur les compétitions du 2^{ème} trimestre 2024

Accès via le lien ci-dessous :





Officiels désignés 2^{ème} T 2024





Ils sont indispensables à la bonne réalisation de nos compétitions! Renseignez-vous auprès de votre club pour rejoindre la grande famille des officiels.



www.lif-natation.fr





Il doit avoir 14 ans révolus le jour l'examen pratique. Il enregistre les temps des nageurs à la ligne où il est affecté.



^ LE JUGE ARBITI

Il doit avoir 18 ans révolule jour de l'examer théorique et avoir le titre de starter. Il dirige toute la compétition et peu disqualifier un nageur



LE STARTER >

doit avoir 16 ans révolus
le jour de l'examen
théorique et le titre
de juge. Il réalise la
procédure de départ
de chaque course.



NATATION

Records et meilleures performances

Records Essonne Maîtres au Meeting National des Maître de Dijon les 25 et 26 mai 2024 en bassin de 50 mètres

100 Dos messieurs catégorie C5 LEDEY Vincent (1976) CA ORSAY en 01:06.45 le 26/05

50 Brasse messieurs catégorie C6 BRIQUET Xavier (1974) en 35.19 le 25/05

100 Brasse messieurs catégorie C6BRIQUET Xavier (1974) en 01:16.03 le 26/05

100 Papillon messieurs catégorie C7 KABICHE Laurent (1967) en 01:11.91 le 26/05

Institutionnel

Lancement de la campagne 2024/2025 du Pass'Sport

Accès au site du ministère des sports ci-dessous :





#EnModeSport

Les règles de communication avant et pendant les Jeux Olympiques de Paris 2024

La Règle 40 est un article de la Charte olympique du CIO et du Handbook de l'IPC, qui expose les principes régissant l'utilisation de l'image des Participants aux Jeux Olympiques et Paralympiques pendant les périodes des Jeux Olympiques et Paralympiques.

La règle 40, son texte d'application n°3 et la règle de sponsoring & publicité de l'athlète sont en vigueur pour notamment :

- Préserver le caractère unique des Jeux en empêchant la surcommercialisation;
- Que les performances des athlètes restent la priorité;
- Préserver les sources de financement des Mouvements Olympique et Paralympique et des Jeux apportés par les partenaires olympiques et paralympiques en leur garantissant une exclusivité unique de communication, de visibilité et d'utilisation des propriétés olympiques durant la période des Jeux.

En-dehors de la période des jeux, les clubs sont autorisés à partager le post d'une fédération ou d'un participant sans ou avec message de félicitations mais sans usage des propriétés olympiques ou paralympiques.

Après obtention du consentement du participant, les clubs peuvent poster en propre pour féliciter le participant de sa sélection officielle mais sans utiliser les propriétés olympiques ou paralympiques. Il est important de retenir que les clubs n'ont pas l'autorisation de poster en propre ou de partager un post en utilisant les propriétés olympiques ou paralympiques.

Pendant la période des jeux (du 18 juillet au 13 août 2024 et du 21 août au 10 septembre 2024), les clubs ne sont pas autorisés à faire la promotion des participants ni utiliser leur image.

L'ensemble des propriétés olympiques ainsi que toutes les informations utiles sur la règle 40 sont à retrouver ici.

La Fédération Française de Natation en collaboration avec le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) vous propose un webinaire d'information le jeudi 27 juin 2024 à 12h afin de vous informer et de vous permettre de poser toutes vos questions sur les règles qui régiront l'utilisation de l'image des athlètes participant aux Jeux.

Offres d'emploi



Accès à l'offre d'emploi



Accès à l'offre d'emploi



Formations

Formations INFAN pour la saison 2023-2024



En savoir plus

Catalogue des formations de l'ERFAN IDF disponible pour la saison 2023-2024



Accès au catalogue

Plan de formations 1er semestre 2024 du Conseil départemental



Accès au plan de formation

A venir

























































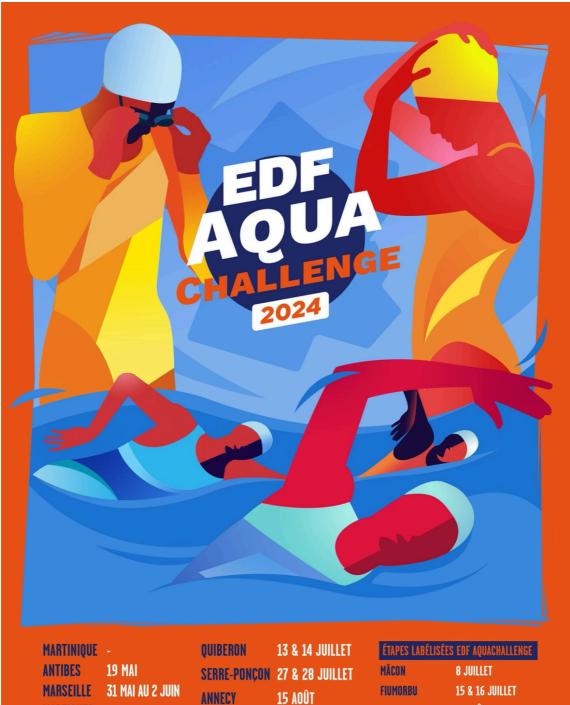












MARTIGUES -

1 & 2 JUIN CANNES

BORDEAUX 16 JUIN

28 & 29 JUIN **VERDON**

SIX-FOURS 7 & 8 SEPTEMBRE

PARIS NICE

OCTOBRE

AJACCIO 13 AOÛT

LA CIOTAT 9 & 10 SEPTEMBRE ST-JEAN-DE-MONTS 16 & 17 SEPTEMBRE

JEMAYE DORDOGNE 17 SEPTEMBRE

WWW.FFNATATION.FR

















Comité Départemental de Natation de l'Essonne

M.D.C.S. 62 bis boulevard Charles de Gaulle, 91540, MENNECY Mail : comite91.natation@wanadoo.fr Site internet : https://essonne.ffnatation.fr/

Direction de la publication : Martine FONDEVILA VIDAL, Emmanuelle DUCLOYER et Rémi HEURTEL **Rédaction et Montage technique** : Patricia MERMOZ

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}} Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre courrier clubs

Se désinscrire

